

# **Note d'informations générales**

**ADHÉSION CLUB / SECTION / STRUCTURE  
DIVERSE**

**Double Dutch-Jump Rope  
saison 2022/2023**



## Contexte Général

La saison 2022/2023 s'inscrit dans un contexte de sortie de crise sanitaire sans précédent et dans une reprise que nous espérons durable.

Si les impacts de la crise sont encore très présents dans notre quotidien et nos organisations, cette rentrée s'effectue sous le signe d'une dynamique positive importante avec de nombreux projets et de belles actions à découvrir et à co-construire.

Notre fédération et l'ensemble des acteurs développant nos disciplines se doivent d'être dynamiques, créatifs et innovants pour amener nos pratiques au plus haut que ce soit dans le développement et dans la performance !

## Au niveau national

Notre Fédération a obtenu en mars 2022, la délégation des pouvoirs publics pour l'organisation des disciplines Double Dutch-Jump Rope. Cette délégation représente l'échelon le plus haut de reconnaissance des fédérations sportives en France, et permet d'avoir le titre de **Fédération Française de Double Dutch-Jump Rope**, d'organiser des Championnats de France de toutes les disciplines sportives de saut à la corde et de délivrer tous les titres s'y référant.

Le contrat de délégation : [https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/ff\\_double\\_dutch\\_-\\_signe.pdf](https://www.sports.gouv.fr/IMG/pdf/ff_double_dutch_-_signe.pdf)

C'est une avancée majeure après l'obtention de l'agrément national en 2011 qui nous oblige et qui permet d'envisager le changement d'échelle de notre fédération.

Des conventions nationales notamment avec L'UNSS ont été signées ou sont en cours de finalisation.

Les évolutions de l'organisation du sport en France se concrétisent et sont maintenant intégrées dans l'organisation fédérale.

La réforme de la gouvernance du sport est maintenant intégrée avec la signature du Projet Sportif Fédéral avec l'Agence Nationale du Sport (AnS) regroupant le sport pour tous et la performance avec une refonte complète des modalités d'accompagnement des groupements sportifs et des fédérations.

Cette convention permettant la répartition de la part territoriale aux clubs et comités dans le cadre des orientations vous sera présentée lors du séminaire et de l'Assemblée Générale.

Les fédérations qui délivrent les agréments depuis 4 années après vérification de la conformité statutaire des groupements sont maintenant en situation d'octroyer des aides correspondant aux orientations définies dans la convention cadre entre notre Fédération et l'AnS.

Cette nouvelle responsabilité nous a obligé à retravailler le projet fédéral et ses déclinaisons territoriales dans la plus grande cohérence. Ainsi, la professionnalisation dans certaines régions de France a été amorcée avec la création de postes de chargé de développement.

Un plan spécifique pour la formation et l'emploi des jeunes notamment dans le domaine du sport a été mis en œuvre depuis 2021.

C'est dans ce cadre que nous avons été sollicités par un organisme de formation de la Région Ile-de-France avec lequel nous avons contribué à faire émerger un BPJEPS Activités Physiques pour Tous, coloré Sports Urbains avec une place importante laissée au Double Dutch-Jump Rope et activités connexes.

Le bilan de cette première promotion nous permet de modéliser cette formation et de l'essaimer sur l'ensemble du territoire national.

Cette question prioritaire pour notre développement fera l'objet d'un temps de travail spécifique avec l'ensemble des acteurs concernés.

Dans les priorités annoncées par notre ministère de tutelle, **2 axes forts** correspondent aux actions développées par vos structures et la fédération sur le territoire national :

**Le sport à l'école avec les 30 minutes d'activité physique par jour à l'école** (à ce jour on recense + de 300 écoles engagées avec le programme Santé Santé), avec un focus particulier sur les Cités Éducatives.

Ces actions font l'objet de conventions avec les acteurs de l'activité physique et du sport à l'école et la plupart des institutions.

C'est un axe essentiel de notre développement que nous proposons maintenant d'essaimer le plus largement possible.

#### **Le sport comme contributeur de santé globale (physique, psychique et sociale)**

La crise sanitaire a des impacts sur la santé des jeunes et des moins jeunes qui doivent nous alerter. La sédentarité devient un vrai fléau et les inquiétudes sont vives pour la santé des enfants et des jeunes pour les années à venir.

Nous avons tous un rôle à jouer pour infléchir cette tendance et contribuer par nos activités qui ont un fort attrait auprès de ces publics, à renouer avec des pratiques favorisant les bonnes habitudes en matière de santé.

Ce sujet s'il s'avère très inquiétant pour les enfants et les jeunes, n'épargne pas les autres catégories d'âges de la population.

C'est dans ce cadre que nous avons amorcé suite à la demande de clubs et de pratiquants, une démarche permettant de formaliser une offre adaptée à tous les publics. Cette nouvelle dimension sera expérimentale pour cette première vraie saison post crise sanitaire et pourra permettre un déploiement plus large qu'on se propose d'accompagner. Un label « Sport en Famille » est en cours d'élaboration et un groupe de travail dédié est mis en place.

Dans les nouvelles missions confiées par le ministère de tutelle aux fédérations agréées, nous travaillons sur la question de l'intégrité des athlètes et sur la lutte contre toutes les violences. Un programme de formation et des partenariats sont en cours d'élaboration. Ces sujets et plus globalement l'impact social du sport ont toujours été considérés et priorités, il s'agit aujourd'hui de passer une étape et d'intégrer ces enjeux dans la globalité de la politique fédérale.

Autant d'éléments qu'il nous faut prendre en considération pour adapter notre fonctionnement et avoir une démarche offensive permettant de transformer tout le travail effectué par tous sur le territoire national et de hisser nos pratiques au niveau qu'elles méritent.

Afin de faciliter la pratique sportive des enfants et des jeunes ; le Ministère a mis en place un dispositif « Pass'Sport »

Tous les clubs affiliés à la Fédération de Double Dutch-Jump Rope France peuvent accepter les Pass'Sport.

Toutes les informations sont sur : <https://pass.sports.gouv.fr/structures-daccueil/>

Le Pass'Sport est une aide cumulable avec les autres aides mises en place notamment par les collectivités, alors n'hésitez pas à regarder les autres aides disponibles sur votre territoire (Ville/département/Région)

Vous recevrez votre numéro d'agrément après avoir renvoyé le formulaire d'adhésion joint à cette note.

Comme vous pouvez le constater, les sujets qui nous concernent sont nombreux, ambitieux et à fort impact !

Pour appréhender toutes ces nouveautés et co-construire le développement de nos disciplines dans tous les territoires, nous vous proposons :

Une journée **séminaire « Jump to 2024 » le 8 octobre 2022** à la salle Marco Polo à Orly.

Ce sera l'occasion de présenter les nouvelles dispositions et de mobiliser l'ensemble de la communauté des acteurs du Double Dutch-Jump Rope sur le territoire national.

L'ordre du jour de cette journée vous parviendra le 27 septembre à l'issu d'une réunion du Comité Directeur. Des groupes de travail seront proposés pour répondre aux diverses attentes et faire émerger des propositions et des projets.

Le séminaire qui se déroulera de 9h30 à 16h30 pourra être suivi en distanciel.

**L'Assemblée Générale de la Fédération se tiendra à 17h**, un cocktail dinatoire sera offert dans une ambiance conviviale en clôture de la journée.

Notez que dans la configuration de reprise nous proposons à tous de participer à l'AG, par contre, seuls les membres affiliés de la saison 2021 pourront prendre part aux votes sur les documents annuels.

Dans la continuité du séminaire, le **dimanche 9 octobre à la salle Rabelais à Vitry-sur-Seine**, sera organisé une journée de **formation dédiée aux entraîneurs**. De **10h à 16h**, un programme d'accompagnement adapté aux divers niveaux sera présenté avec des temps d'échange et la mise en perspective du pôle France et des compétitions nationales et internationales à venir.

Merci de répondre au formulaire suivant pour confirmer votre présence lors de ces différents rendez-vous :

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScdnuCvfmaj9bwFOoA4bwO7N6eGfIVGTcB\\_TfSla7ahZncCIA/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScdnuCvfmaj9bwFOoA4bwO7N6eGfIVGTcB_TfSla7ahZncCIA/viewform)

## **Compétitions & International**

L'année 2022 a permis un retour progressif des compétitions.

La saison 2022-2023 s'annonce riche en événements sportifs que nous détaillerons lors du séminaire. Notez déjà que **le Championnat de France se déroulera les 6 et 7 mai 2023**. Plusieurs propositions de lieux ont été recensées, une décision interviendra après étude des diverses options, au plus tard mi-novembre.

Autre information importante avec le retour du **Championnat du Monde** organisé par l'International Jump Rope Union (IJRU) qui se déroulera à **Colorado Springs USA à partir du 16 juillet 2023**.

Un temps de travail sera réservé à la présentation de cette échéance et aux projets compétitifs et périphériques que nous pourrions accompagner.

Notez que le statut d'observateur accordé à IJRU par l'association internationale partenaire de l'Olympisme, a été reconduit pour 2 années.

Cette reconnaissance de nos disciplines dans le champ des sports est essentielle et ouvre potentiellement l'accès à de nouvelles opportunités compétitives internationales.

La France s'apprête à jouer un rôle important dans cette nouvelle aventure internationale en participant activement à sa construction. Diverses échéances de travail sont d'ores et déjà fixées nous vous informerons des avancées lors du séminaire.

### **Pôle FRANCE**

Afin d'organiser le haut niveau sur le territoire français et en vue de l'excellence à l'international, notamment pour l'échéance du premier Championnat du Monde réunifié qui se déroulera en juillet 2023, un groupe de travail a élaboré un référentiel entraîneur et une structuration du haut niveau avec la création officielle d'un Pôle France.

Une présentation détaillée des objectifs, modalités d'accès, et fonctionnement sera proposée lors du séminaire et il sera effectif après la journée de formation entraîneurs.

### **Formations Juges**

#### **Des formations officielles de juges-arbitres**

Les règles internationales continuent d'évoluer !

Nous assurons une veille permanente afin de retranscrire au mieux et au plus vite les éventuelles modifications et leur impact.

Un nouveau protocole Juges/Formations est en cours d'élaboration car il est essentiel de sécuriser les systèmes de notation et de les rendre compréhensible à tous.

La formation est dispensée pour tous les clubs affiliés. Se former aux règles est indispensable surtout lorsque l'on a des ambitions compétitives.

Des sessions de formation de juges seront proposées en distanciel et des sessions en présentiel seront programmées.

Les formations juges se font par modules. Elles qualifient dans un premier temps à un niveau régional. Pour juger en national et à l'international des étapes de certification ont été retravaillées. Ainsi ne jugeront au national que les juges ayant été certifiés au régional avec test lors d'un rassemblement national (10 notations par thématiques contrôlées par juges certifiés)

Les juges nationaux pourront après formation complémentaire juger à l'international.

## **AFFILIATION**

La contractualisation entre la Fédération et les clubs prend la forme d'un dossier d'affiliation adressé aux clubs créés spécifiquement pour développer le Double Dutch et les disciplines associées, mais aussi aux collectivités, structures socioculturelles, établissements scolaires, clubs multisports, associations diverses ainsi qu'au groupe de jeunes (équipe senior sans structure de tutelle, valable uniquement la première année d'existence).

Le présent document a pour objet de présenter la démarche générale et les modalités d'affiliation à la FDDJRF.

### **Quels sont les avantages pour une association d'être affiliée ?**

**Faire partie d'un groupement d'associations ayant des buts analogues** et influencer sur le développement hexagonal de nos disciplines et, à ce titre, participer à l'Assemblée Générale annuelle. Il est à noter que les représentants de ces groupements disposent alors à l'Assemblée Générale d'un nombre de voix déterminé en fonction du nombre d'adhérents déclarés par structure. (Voir les statuts)

**Bénéficier des programmes de formations fédérales et formations de juges ;**

**Engager des équipes aux compétitions fédérales, Pole France si prérequis validés ;**

**Être informé des derniers événements nationaux, européens et mondiaux ;**

**Bénéficier des fonds directs et indirects (notamment ceux de l'AnS) après délivrance de l'agrément par la fédération après vérification des documents et de l'organisation du groupement sportif et acceptation du règlement intérieur ;**

**Bénéficier du dispositif Pass'Sport ;**

**Bénéficier d'une assurance spécifique MAIF pour toutes les activités organisées par la FDDJR quel que soit le lieu de leur pratique,**

Stages pratiquants, rencontres amicales, compétitions officielles, ...

Manifestations promotionnelles, formation et enseignement du sport et de ses règles, ...

**Rappel : Chaque structure se doit d'assurer la pratique régulière ou occasionnelle de ses pratiquants et couvrir ses bénévoles ou salariés. La Fédération assure exclusivement les rassemblements, formations et compétitions qu'elle organise.**

## **MODALITES D’AFFILIATION**

La structure doit faire chaque année la demande d’affiliation en renseignant le formulaire dédié et en s’acquittant du montant de l’affiliation (gratuit la première année - 50€ dès la seconde année)

La cotisation retenue pour chaque adhérent est de 10€

Depuis 2018, le comité directeur a statué sur des évolutions de l’adhésion et des modalités d’accès au pôle performance et aux compétitions internationales.

La licence Compétition donnant accès à l’ensemble de l’offre fédérale reste à 10 euros.

Une licence Loisir avec un cout de 3 euros et donnant accès à toute l’offre hors compétitions.

A noter qu’il sera possible de passer d’une licence loisir à une licence compétition jusqu’au 28 février de la saison en cours et uniquement dans la limite de 10% des effectifs affiliés en loisirs.

Les participations aux compétitions nationales feront l’objet de frais d’inscription permettant de couvrir une partie des frais inhérents à l’organisation.

Les modalités de sélections et de prise en charge des équipes nationales vers l’internationale vous seront présentées quand les détails du championnat du monde seront connus et officiels.

Ce système permettra de définir 3 types de groupements sportifs

\* Le club Loisir

\* Le club Loisir-Compétition

\* Le club Loisir-Compétition-Transmission (présentation détaillée lors de la prochaine AG)

**ATTENTION : Les structures doivent déclarer tous les pratiquants affiliés.**

La liste des adhérents sera vérifiée pour tous les stages, rencontres et compétitions organisés par la FDDJRF.

Une fois le dossier d’affiliation de la structure reçu et validé, vous recevrez une série de documents à renseigner.

L’affiliation peut être demandée jusqu’au **31 décembre 2022**, pour les structures ayant une année ou plus d’existence. Pour les nouvelles structures des dérogations pourront être accordées au cas par cas, et ce tout au long de la saison sportive.

### Cas particuliers:

\*Les équipes seniors inscrites hors structures sont dans le même protocole (valable uniquement pour la 1ère année) mais ne bénéficie pas de vote lors des instances fédérales. Elles doivent remplir le formulaire « Tableau pratiquants » et s’acquitter au même titre que tous les autres adhérents de la somme de 10€ par personne.

\*Pour les collectivités qui développent l’activité avec une finalité de rencontres compétitives ou non, il est proposé une « affiliation-accompagnement » permettant selon des modalités

précises d'intégrer le protocole réservé aux groupements sportifs. (Nous contacter pour plus d'information)

\*Les lieux de pratique étant déjà affiliés à une Fédération multisports pourront bénéficier d'une affiliation spécifique sous réserve d'accord conventionnel avec leur fédération de tutelle.

[Affiliation structure](#) 

[https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScdnuCvfmaj9bwFOoA4bwO7N6eGfIVGTCB\\_TfSla7ahZNcCIA/viewform](https://docs.google.com/forms/d/e/1FAIpQLScdnuCvfmaj9bwFOoA4bwO7N6eGfIVGTCB_TfSla7ahZNcCIA/viewform)

### **DIVERS**

Toute utilisation du logo de la FDDJRF devra faire l'objet d'une demande d'autorisation auprès de [doubledutchfederation@gmail.com](mailto:doubledutchfederation@gmail.com)

N'hésitez pas à partager vos informations sur les réseaux, nous repartagerons toutes vos news/infos/démos...

Ensemble nous continuons d'écrire l'histoire des disciplines utilisant le saut à la corde en France et dans le monde entier !

N'hésitez pas à nous faire parvenir toutes vos remarques, propositions, contributions...